

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2020 salle ERA : présents : Mr DAVAL, M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, Mrs DALLIERE J, BARRET C, BARRAUD D, CHAFFAL M, SOUCHON M, Mme DALLIERE C, GUILLOT M, GEORGES M, LAURENT E.

Absent excusé :

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius – Maire – le Conseil traite les dossiers suivants :

Ordre du jour :

M. DAVAL Marius remercie les membres présents. Compte rendu du 2 juin 2020 adopté à l'unanimité des membres présents

- Délégation du conseil au maire
Au vu des nombreuses questions que se pose le conseil municipal, une commission composée de M. GOFFOZ, M. MANGAVEL, Mme PALLANCHE, M. SOUCHON et M. DAVAL se réunira pour étudier les délégations et apporter des précisions au prochain conseil.
- **BUDGETS 2020**
Lecture et explications de chaque budget 2020
- **Commune** : Equilibré en fonctionnement à 873 966.69 € et en investissements à 514 904.90 € ;
- **Assainissement** : Equilibré en fonctionnement à 82 559.77 € et en investissements à 334 892.11 €
- **Lotissement** : Equilibré en fonctionnement à 70 387.85 € et en investissements à 56 861.85 €
- **Station-service** : Equilibré en fonctionnement à 285 454.10 € et en investissements à 6 386.35 €. Le budget est en HT car c'est un budget TVA.
- **Spanc** : Equilibré en fonctionnement à 1 329.02 € et investissements 20 000 €. Le budget SPANC est aujourd'hui utilisé pour les diagnostics que les personnes effectuent lors d'installation de fosse septique ou vente de maison.

Afin de pouvoir intégrer des recettes, on se rapprochera du cabinet d'avocat PETIT afin de faire avancer le dossier de legs pour la commune.

Pour le budget assainissement, un coût COVID-19 doit être négocié avec les entreprises, Mme DIAS nous a fait part des textes.

Les budgets ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

- **Ligne de trésorerie**
Dans l'attente du versement des subventions une demande de ligne de trésorerie sera débloquée à hauteur de 200 000.00 €
- **Délibération sur la rémunération du maire et des adjoints**
Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer de l'indemnité du Maire et des Adjoints, Mr le Maire rappelle que l'indemnité maximale du Maire est à 40.3 % de l'indice 1027, celle des adjoints à 10.7 % de l'indice 1027 et celle du conseiller délégué de 6 % de l'enveloppe maire et adjoint.

Afin de ne pas grever le budget de la commune, le maire propose au conseil municipal de diminuer le taux d'indemnité du maire et des adjoints afin de faire un même montant aux 4 adjoints et au conseiller délégué.

Le taux d'indemnisation réduit sera de :

Maire : 39.36 % de l'indice 1027 brut terminal de FP soit un brut mensuel de 1530.87 €

Adjoints – indemnité identique pour tous : 9.76 % de l'indice 1027 brut terminal de FP soit 379.60 € brut mensuel

Conseiller délégué : 9.76 % de l'indice brut terminal de FP soit 379.60 € brut mensuel.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

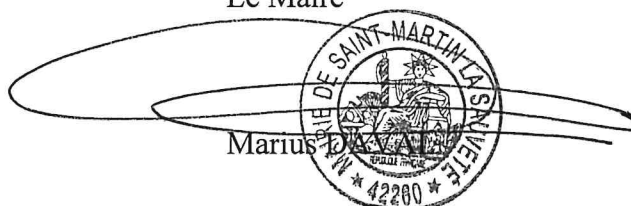
Questions diverses

Pour la voirie 2020, un projet de la route « des Gris » à « Sabonnière» avait été déposé pour la demande de subvention au conseil départemental. Une consultation en appel d'offre sera lancée.

Suite aux demandes de congé de l'APC, un recrutement se fera sur 2 périodes différentes, fin juillet et fin Août.

Séance levée à 23 h 20

Le Maire



Marius